

PARASITES OU ANTIPARASITAIRES ?

Préparez vos bovins à la saison de pâturage

L'hiver est presque terminé, le printemps approche et donc la mise à l'herbe. Préparez dès à présent les objectifs à atteindre pour la future saison de pâture : immunité contre la bronchite vermineuse et zéro acarien pour la gale

Caroline Vanvinckenroye (FMV, ULg, Natagriwal asbl), Pr Losson, FMV, ULg



Contre la gale, la bronchite vermineuse et tout autre parasite, l'administration d'antiparasitaires à l'aveugle et sans analyse à l'appui est à proscrire.

Deux pathologies parasitaires sont abordées dans cet article, la gale et la bronchite vermineuse. L'objectif étant de ne plus devoir traiter, souvent en urgence, ces deux parasitoses en prairie.

Contre la gale, la bronchite vermineuse et tout autre parasite, l'administration d'antiparasitaires à l'aveugle et sans analyse à l'appui est à proscrire. En effet, les inconvénients sont multiples, tant au niveau financier (voir tableau 1), écologique et santé animale (voir encart).

C'est pour cette raison et pour atteindre l'objectif zéro acarien, qu'une analyse diagnostique et une observation attentive de ses animaux sont nécessaires pour maîtriser la gale. L'observation est complémentaire à une analyse qui permet de choisir la bonne substance active et le moment adéquat pour son administration.

Contre la bronchite vermineuse, l'objectif est différent. Il faut atteindre un état d'immunité suffisant pour se passer d'antiparasitaires.

L'administration d'un traitement antiparasitaire à l'aveugle présente de nombreux inconvénients :

- Au niveau financier

Un traitement antiparasitaire coûte entre 3 € et 14 € pour un bovin de 700 kg. Avez-vous les moyens financiers de traiter votre troupeau sans savoir si c'est réellement nécessaire ?

- Au niveau santé animale

Il est important de maintenir un état d'équilibre entre l'hôte et le parasite pour qu'une immunité de contact puisse s'établir ou se maintenir. Un antiparasitaire administré à un mauvais moment peut empêcher le développement d'une bonne immunité.

- Au niveau environnemental

De nombreuses publications scientifiques ont montré que certaines molécules antiparasitaires étaient toxiques pour les insectes vivant dans les bouses d'animaux traités. Une diminution de ces insectes coprophages (qui dégradent donc les bouses) aurait de graves conséquences dans vos prairies. En effet, ils permettent une meilleure intégration de la matière organique dans le sol, augmentent la surface pâturable pour le bétail, diminuent le nombre d'insectes nuisibles pour le bétail et sont une source précieuse d'alimentation pour certains prédateurs comme la pie-grièche écorcheur ou la chauve-souris grand rhinolophe.

- Au niveau humain

Il faut du temps et de la main d'œuvre pour traiter toutes ses vaches en prairie.

Tableau 1 Prix de différents schémas de traitements antiparasitaires par animal

		Traitement 1x/an - À la rentrée	Traitement 2x /an - Milieu de saison - À la rentrée	Traitement 3x /an - À la sortie ou Bolus / LA* - Milieu de saison - À la rentrée
<u>Troupeau viandeux</u> AVEC gale Qui nécessite un traitement avec une ivermectine ou autre lactones macrocycliques	Adulte 700 kg	11,5 - 14 € par animal	23 - 28 € /an par animal	34,5 - 42 € /an par animal
	Génisse 400 kg	6,6 - 8 € par animal	13,2 - 16 € /an par animal	LA : 14,4 € / bovin Bolus : 29,6 € / bovin + 13,2 - 16 € /an par animal
<u>Troupeau viandeux</u> SANS gale traitement avec un benzimidazole	Adulte 700 kg	3 - 8,9 € par animal	6 -17,8 € /an par animal	9 - 26,7 € /an par animal
	Génisse 400 kg	1,8 - 5 € par animal	3,6-10 € /an par animal	LA : 14,4 € / bovin Bolus : 29,6 € / bovin + 3,6 - 10 € /an par animal
<u>Troupeau laitier</u> - Adultes : traitement sans résidus dans le lait - Génisses : traitement lactones macrocycliques ou benzimidazoles	Adulte 500 kg	13,70 € par animal	27,5 € /an par animal	41,1 € /an par animal
	Génisse 250 kg	1,2 - 4 € par animal	2,4 - 8 € /an par animal	LA : 9 € / bovin Bolus : 26,32 € / bovin + 2,4 - 8 € /an par animal

*Les bolus agissent +/- 130 jours.

Les LA (long action) agissent entre 90 et 150 jours

Vos animaux sont-ils protégés lors des pics d'infestation parasitaire ?

Pour maîtriser un parasite, il est important de bien le connaître. Quelques rappels peuvent parfois être utiles

Rappels sur la gale

La gale est une maladie très contagieuse due à la multiplication d'acariens à la surface de la peau. Ces acariens sont responsables de réaction allergique et provoquent un prurit (démangeaison) important, de l'érythème (rougeur) des croûtes, etc. La rentrée à l'étable en automne est propice au développement de la gale parce que l'acarien a besoin, pour se reproduire, d'un milieu humide (humidité relative optimale entre 70 et 100%). C'est en hiver, en particulier par temps doux et brumeux, que la maladie peut littéralement exploser. Les étables sombres et mal aérées favorisent la multiplication des acariens responsables de la gale.



Faites des analyses pour savoir quels acariens contaminent votre bétail et quel est le meilleur moyen pour s'en débarrasser



La gale d'été cela peut arriver. Raison de plus pour qu'il n'y ait plus un seul acarien lors de la sortie en prairie.



Les zones de prédilection sont la base de la queue, le milieu de la ligne du dos et entre les omoplates au niveau du garrot.



Si la gale est généralisée, vu l'inflammation de la peau, les produits en pour on risquent d'être moins absorbés. Le sous-dosage étant une des raisons d'échec thérapeutique, il est alors recommandé d'utiliser de l'injectable.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE GALE

Gale psoroptique : due à *Psoroptes ovis* et très fréquente chez le BBB. Elle se localise au niveau du garrot et à la base de la queue pour se généraliser très souvent. C'est la « gale du dos ». Cette gale est plus contagieuse et provoque plus de prurit que la chorioptique. Elle a beaucoup d'effet sur l'état général de l'animal.

Gale chorioptique : due à *Chorioptes bovis*. Se localise aux jarrets, faces internes des cuisses, pli de la queue, face arrière du pis. C'est la « gale des pattes et du pis ». Cette gale a peu d'effet sur l'état général.

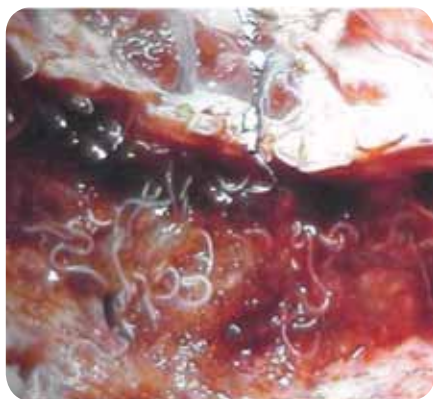
Gale sarcoptique : due à *Sarcoptes scabiei*. Elle peut se transmettre à l'homme mais est rare en Belgique. Elle se généralise rapidement et la peau devient chaude, rouge et plissée. C'est la « gale rouge ».

Il est primordial de se rappeler que les traitements seront différents en fonction du type de gale. FAITES DES ANALYSES !

Comment éviter l'apparition de gale en prairie

Contrairement aux parasites internes des bovins, les acariens de la gale bovine n'ont aucun rôle positif et une immunité acquise est souvent très faible voire nulle. C'est donc un vrai fléau dont il est difficile de se débarrasser si les quelques règles de base n'ont pas été respectées au début de l'hiver (voir encart).

Au mois de mars, il est intéressant de faire un diagnostic sur vos animaux 3 à 4 semaines avant la sortie pâture pour détecter ou non la présence d'acariens.



Des parasites de la bronchite vermineuse dans bronches/trachée (d'où la toux).

Si on laisse les animaux sortir en pâture avec quelques acariens, dès que les conditions seront réunies pour leur multiplication (humidité et température optimales), la gale va réapparaître.

Il est utile d'examiner le comportement des animaux (se grattent-ils ou non ?) et de passer la main sur les zones les plus concernées par la gale afin d'y détecter des croûtes éventuelles. « On sent mieux la gale qu'on ne la voit » !

RÈGLES DE BASE POUR SE DÉBARRASSER DE LA GALE

L'éleveur seul doit veiller à :

- Tondre les animaux
- Faire en sorte que l'environnement ne soit pas propice au développement des acariens (étable lumineuse, aérée, etc.)
- Donner une alimentation correcte et veiller à une ration correcte en oligo éléments (Sélénium, Zinc, Cuivre, etc.)

L'éleveur et son vétérinaire :

- Déterminer le type de gale dans son troupeau
- Choisir la bonne molécule et la bonne formulation
- Ne PAS sous doser

Le respect du protocole établi par le vétérinaire d'exploitation est primordial. Toutefois, les médicaments seuls sont rarement suffisants et le seront (probablement) de moins en moins vu la suspicion de résistance.

Une analyse d'un produit de raclage cutané au niveau des croûtes ou des zones de prédilection permet de confirmer la présence de gale et le type d'acarien responsable (primordial pour choisir le bon traitement).

Cette analyse est peu coûteuse et peut être faite par le vétérinaire praticien ou par un laboratoire de diagnostic.

Rappels sur la bronchite vermineuse

Cette pathologie est causée par un nématode appelé *Dictyocaulus viviparus*. Les femelles sont localisées dans les bronches et pondent des œufs déjà embryonnés (parfois entre 2500 et 3000 œufs par jour) qui éclosent très vite après leurs émissions. Ce sont donc les larves qui sont dégluties par l'animal, souvent suite à une quinte de toux, et se retrouvent dans les matières fécales des animaux. Un veau qui présente des signes cliniques peut éliminer via ses matières fécales environs 5000 larves de parasites par jour.

La période d'infestation maximale, pour un veau au pis né à l'étable, se situe généralement en août-septembre parce qu'il pâture plus ras et consomme moins de lait. De plus, tous les stades larvaires sont très sensibles à la dessiccation, elles ont donc une survie limitée en été (5 semaines si le temps est généralement sec). La contamination d'une prairie a un caractère imprévisible car un petit changement du milieu peut provoquer une augmentation non proportionnelle de larves. C'est pour cette raison que le pic d'infestation dépend fortement d'une région à l'autre et même d'un système de pâturage à l'autre. Néanmoins, la période la plus dangereuse se situe souvent en septembre - octobre.

Comment assurer une bonne immunité contre la bronchite ?

La maladie clinique apparaît lorsque le taux d'infestation est plus grand que la résistance de l'hôte. Pour acquérir cette résistance, il faut une bonne immunité. Contrairement à la gale, une immunisation

(progressive) contre le parasite pulmonaire est possible. Cette immunité se développe facilement et c'est pour cette raison qu'un vaccin a été développé.

S'il y a une très forte infestation initiale, l'animal n'aura pas le temps de se faire une bonne immunité et sera malade. Si l'infestation initiale est forte, il y aura des symptômes cliniques modérés suivis d'une immunité. Toutefois, si la première infestation est trop faible, l'immunité induite ne sera pas suffisante et il faudra être très attentif à la seconde infestation. Du fait de cette immunité, le seul vaccin disponible contre la bronchite vermineuse est efficace. Voici le protocole de ce vaccin

S'applique aux veaux de plus de 2 mois n'ayant JAMAIS été en pâture. Il faut deux administrations orales à 4 semaines d'intervalle. La mise en pâture se fera alors 2 semaines après la deuxième dose (ex : vacciner des veaux fin mars et la deuxième administration fin avril pour une sortie en prairie au 15 mai).

Toutefois, il ne faut pas mettre les veaux directement sur une prairie potentiellement contaminée (il faut une prairie

fauchée ou inoccupée depuis l'automne passé) ni mélanger les veaux vaccinés et non vaccinés sur la même prairie. Mais le plus important est de ne pas vermifuger les veaux dans le mois qui suit la vaccination (le vaccin est vivant et les vers doivent pouvoir se développer).

Après ce protocole vaccinal, l'animal doit être régulièrement en contact avec le parasite pour renforcer son immunité labile. Ceci est assuré par le pâturage. Les atteintes (souvent très graves) sont habituellement dues à des vermifugations trop fréquentes durant la croissance ou à un élevage hors sol.

Le vaccin n'est pas toujours disponible via le vétérinaire parce qu'on a perdu l'habitude de l'utiliser et la durée de conservation du vaccin est relativement courte. Mais ce vaccin existe et a, de nombreuses fois, montré son efficacité.

Conclusions, analyses et immunité

Chez le bétail BBB à l'engrais, on peut considérer que si 1 % de surface corporelle est atteinte, ceci entraîne une perte journalière de 30 gr/jour, or il n'est pas

rare de voir des animaux avec 50 % de surface corporelle atteinte.

Il est très important d'agir contre la gale ! Les points cruciaux sont l'alimentation, la tonte, l'environnement et les analyses (suivie du bon traitement) ! Une analyse est peu coûteuse comparé à un traitement non adapté.

En ce qui concerne la bronchite vermineuse, un traitement inutile coûte cher et empêche l'installation ou le développement d'une bonne immunité. Un animal non immunisé est une machine à recycler les parasites. A l'inverse, une bonne immunité permettra à l'animal de détruire une grosse partie des larves présentes dans la pâture.

Faites des analyses pour connaître les parasites qui circulent dans votre exploitation et maîtrisez les !

NATAGRIWAL

L'article a été écrit dans le cadre d'un projet de gestion raisonnée des antiparasitaires, plus particulièrement dans les prairies de grand intérêt biologique. De nombreuses publications ont démontré l'impact toxique de certains antiparasitaires sur l'environnement. C'est pour cette raison que l'asbl Natagriwal se mobilise pour sensibiliser et encadrer les éleveurs wallons.

L'asbl Natagriwal a été créée en décembre 2012, afin de favoriser les synergies entre les différents conseillers actifs dans le domaine des mesures agro-environnementales (MAE) et de Natura 2000, en les regroupant sous une seule et même structure. Elle a pour mission d'encadrer des agriculteurs qui en font la demande et des propriétaires ou exploitants forestiers, en vue d'aider ces derniers à relever les défis proposés par une vision plus durable de l'agriculture et des activités sylvicoles. L'asbl est financée par la région wallonne et regroupe des techniciens, des bio ingénieurs, un vétérinaire et des scientifiques. Leurs missions se traduisent concrètement par un accompagnement technique pour la mise en œuvre pratique des MAE sur leurs terres ou la conduite d'activités de restauration des milieux Natura 2000 dégradés, avec des conseils adaptés aux situations de chacun. L'encadrement permet également de faciliter les démarches administratives à entreprendre par les exploitants, agricoles ou forestiers.

Natagriwal veut ainsi sensibiliser les éleveurs wallons sur la gestion raisonnée des antiparasitaires mais surtout les aider dans cette démarche. Pour cela, l'asbl propose un soutien vétérinaire qui comprend des conseils, des analyses de diagnostic et un suivi personnalisé pour les éleveurs qui le souhaitent.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de Natagriwal : www.natagriwal.be

Les contacts utiles pour s'inscrire dans cette démarche :

1) Pierre-Yves Bontemps, coordinateur des conseillers MAE (asbl NATAGRIWAL)

Email : pybontemps@natagriwal.be • GSM : +32 (0)478 / 87 21 01 - • Tel : +32 (0)10 / 47 92 23

2) Caroline Vanvinckenroye, Vétérinaire NatAgriWal asbl à la Faculté de Médecine Vétérinaire de Liège

Email : cvanvinckenroye@natagriwal.be • GSM : +32 (0)493 14 05 10 • Tel : +32 (0)4 366 40 09